

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-479

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119301-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-479

SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Carré des Jalles - Convention sur l'utilisation de la toiture par la ville pour du photovoltaïque - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Eric CABRILLAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération de N° 2016-797 du Conseil de Bordeaux Métropole du 16/12/2016 a acté le transfert du Carré des Jalles de la ville de Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Métropole au titre des équipements d'intérêt métropolitain.

La délibération n° DG16-161 du Conseil municipal du 30/11/2016 a acté le transfert du Carré des Jalles de la ville de Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Métropole au titre des équipements d'intérêt métropolitain.

Soucieuse de participer au déploiement croissant des installations solaires sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite contribuer activement à la politique de promotion des énergies renouvelables conformément à son Plan Climat Air Energie Territorial PCAET 2023-2028.

À cette fin, Bordeaux Métropole, propriétaire du bâtiment, a proposé de mettre à la disposition de la ville de Saint-Médard-en-Jalles une partie de la toiture du Carré des Jalles pour y installer des panneaux photovoltaïques. La Ville pourra ainsi utiliser l'électricité produite pour couvrir les besoins liés à ses activités ainsi qu'à celles des structures hébergées au sein du Carré des Jalles.

Lors des travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture qu'elle a réalisés en 2025 et 2026, Bordeaux Métropole a mis en œuvre des dispositions techniques compatibles avec la pose de panneaux photovoltaïques, dit « PV ready », et s'engage à laisser la ville de Saint-Médard-en-Jalles occuper librement cet espace pour y installer des panneaux photovoltaïques et tout équipement y afférant. La surface de toiture mise à disposition de la ville de Saint-Médard-en-Jalles est composée de 2 zones distinctes de toiture-terrasse qui totalisent environ 300 m². La ville de Saint-Médard-en-Jalles prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de l'ordre de 36 kilowatts, visant une production électrique d'environ 40 000 kilowattheures par an.

Bordeaux Métropole étant propriétaire du Carré des Jalles, il convient par convention d'autoriser la ville de Saint-Médard-en-Jalles à installer des panneaux photovoltaïques en toiture. La ville de Saint-Médard-en-Jalles ne percevra pas de rémunération de la part de Bordeaux Métropole pour ces travaux. Par ailleurs, la mise à disposition de la toiture par Bordeaux Métropole est consentie à titre gratuit.

Les modalités de réalisation des travaux et de gestion entre les parties sont détaillées dans la convention relative à l'installation de panneaux photovoltaïques au Carré des Jalles jointe en annexe. Cette convention est fixée pour une durée initiale de 30 ans.

La convention fera également l'objet d'une délibération soumise au Conseil municipal de la ville de Saint-Médard-en-Jalles du 30 septembre 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2016-797 du Conseil de Bordeaux Métropole du 16/12/2016 relative au transfert du Carré des Jalles de la ville de Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Métropole au titre des équipements d'intérêt métropolitain,

VU la délibération n° DG16-161 du Conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles du 30/11/2016 actant le transfert du Carré des Jalles de la ville de Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2022-539 du Conseil de Bordeaux Métropole du 30/09/2022 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial PCAET 2023-2028,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'installation de panneaux photovoltaïques par la ville de Saint-Médard-en-Jalles sur la toiture du Carré des Jalles participe pleinement au développement des énergies renouvelables sur son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques par la ville de Saint-Médard-en-Jalles sur la toiture du Carré des Jalles, dans le respect des modalités prévues à cet effet,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention fixant les modalités de travaux et de gestion entre Bordeaux Métropole et la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--